

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MAI 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 mai 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Eléonore MORENO Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

#### Absents Excusés :

Thierry BESSE

#### Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 28

représentés : 10

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Marie-Christine CRIBIER est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

### Délibération n°24-52

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Finances

Affaire suivie par Gwendaline BOYER

## FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION

### ILE-DE-FRANCE

### RAPPORT D'UTILISATION 2023

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VU** la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2531-16 CGCT qui dispose qu'un rapport doit présenter au conseil municipal les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture l'exercice auquel il fait référence,

**VU** l'arrêté portant contribution au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France du 14 juin 2023 du préfet de la région d'Ile de France décidant du versement pour l'exercice 2023 à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'une dotation prélevée sur le fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (*FSRIF*),

**CONSIDERANT** qu'en 2023, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a bénéficié de **935 727€** au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France,

**CONSIDERANT** l'obligation de présenter au conseil municipal un rapport sur les actions entreprises en 2023 permettant de justifier l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France,

**VU** le rapport présenté par le rapporteur,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission budgétaire du mardi 21 mai 2024.



#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**PREND ACTE** des actions réalisées et des aménagements entrepris au titre du développement social et de l'amélioration des conditions de vie des habitants, au cours de l'exercice 2023 dans le cadre de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France et détaillées ci-après :

**Actions réalisées dans le cadre de l'attribution du FSRIF :**

<b>Domaine environnemental et cadre de vie :</b>	<b>Coût total</b>	<b>Dont FSRIF</b>
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	1 883,65 €	319 €
Renaturation parc Chataigneraie	38 787,12 €	6 559 €
Travaux place St Exupéry	351 525,53 €	59 442 €
Abris vélos	16 333,80 €	2 762 €
Rénovation éclairage terrains de sports, gymnases, stades et groupes scolaires	506 142,96 €	85 587€
<b>Domaine scolaire, enfance et petite Enfance</b>		
Subvention à la Caisse des Ecoles	51 000,00	8 624 €
Favoriser l'accès au sport et à la culture dans les écoles (dumistes et éducateurs sportifs dans les écoles)	377 210,00 €	63 785 €
Parking éco végétal et réaménagement cour école Macé	44 459,20 €	7 518 €
Végétalisation et désimperméabilisation cour maternelle Etang	331 141,34 €	55 995 €
Aménagement aire de jeux des écoles	13 620,50 €	2 303 €
<b>Domaine sport et Jeunesse</b>		
Travaux réhabilitation gymnase Poulidor et Rolland	1 653 990,12 €	283 685 €
Extension Dojo Bailo (étude et éclairage)	45 351,86 €	7 669 €
<b>Domaine culturel et animation de la ville</b>		
Subventions aux associations	933 992,00 €	161 936 €
Un été à Ste Gen'	25 218,83 €	4 720 €
<b>Domaine social</b>		
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 093 000,00	184 823 €
	<b>3 068 599,74 €</b>	<b>935 727,00 €</b>

Pour extrait conforme.

  
  
**Frédéric PETITTA**  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération